

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**16 avril 2026**

Membres :	19
Présents :	18
Représentés :	1
Exprimés :	19
OUI :	19
NON :	0
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril 2026, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur le Maire Jean-Jacques CHAPOULIE.

**Date de la convocation : 10 avril 2026**

**Présents :** Jean-Jacques CHAPOULIE, Marie-Chantal DUPIC-LATHIERRE, Gaëtan BRUNET, Pascale BASTIER, Gérard GASNIER, Delphine LEMAIN, Christophe MATTANA, Laurence RAYNAUD, John-Henry PERE, Sandra ROUSSEAU, Serge GERMANEAU, Nathalie MORICHON, André GUYOT, Christine TEXIER, Raymond BLANCHETON, Céline SAUTIVET, Stéphanie DENIS, Philippe DUFOUR.

**Absents excusés :** Patrick ROBERT, donnant procuration à Gérard GASNIER.

**Secrétaire de séance :** Laurence RAYNAUD.

Ouverture de la séance à 19h13.

**Création d'emplois pour avancement de grade**

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L313-1 ;  
Vu la délibération 2026/16 fixant le taux de promotion avancement de grade ;

Considérant la nécessité de créer 1 poste au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, en raison de l'ancienneté et des missions polyvalentes confiées à l'agent concerné ;

Considérant la nécessité de créer 1 poste au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe, en raison de l'ancienneté et des missions polyvalentes confiées à l'agent concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la création d'un poste au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- approuve la création d'un poste au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe,
- dit que les crédits seront inscrit au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que  
dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme, à Saint-Jouvent le 22/04/2026

**Le Maire,**



**Jean-Jacques CHAPOULIE**

